



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Phénomène de crues en Charente – point de situation à 19 heures

Angoulême, le 7 février 2021

Le phénomène de crues se poursuit dans le département, avec le maintien du tronçon Charente moyenne (entre Angoulême et Cognac) en vigilance orange. A Jarnac, la décrue est amorcée depuis le milieu de la nuit, avec une baisse d'environ 15 cm en 24 heures. A Cognac, le plateau est atteint avec un niveau d'eau qui se stabilise à environ 7,58 m depuis cette nuit.

Sur le tronçon Charente amont (entre Mansle et Angoulême), la décrue se poursuit (-30 cm en 24 heures à Angoulême) et le tronçon est repassé en vigilance jaune.

Sur le reste du département, les différents tronçons surveillés par le service de prévision des crues (SPC) restent en vigilance jaune.

Mobilisation des services de l'Etat

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé jusqu'en milieu de journée, en contact permanent avec les élus des communes impactées par les crues.

Événements significatifs

Le service départemental d'incendie et de secours n'a pas enregistré d'événement significatif particulier ces dernières 24 heures. Les interventions et reconnaissances n'impactent pas significativement le potentiel opérationnel des sapeurs-pompiers.

La directrice de cabinet, Cindy Léoni, et le lieutenant-colonel Vergnaud du SDIS, ont effectué une reconnaissance aérienne des zones sinistrées, avec l'appui de l'hélicoptère Dragon 17 de la Sécurité civile.

A Cognac, les premiers éléments de l'expertise du BRGM sur l'éboulement survenu hier ne fait pas apparaître de risque imminent. L'accès à la rue de Boutiers reste cependant fermé et les circulations – qu'elles soient pédestre ou véhiculée – sont interdites.

A Cognac toujours, près de 300 foyers restent privés de gaz de ville. Les équipes de GrDF sont mobilisées et attendent la décrue pour rétablir progressivement la distribution.

A Mainxe-Gondeville, les derniers foyers privés d'électricité ont été réalimentés durant l'après-midi. A cette heure, tous les foyers sont alimentés en électricité sur la commune.

Contact presse

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Appels à la prudence

La préfecture et les sapeurs-pompiers réitèrent leur appel à la vigilance, en particulier sur les voies de circulation coupées. Les balisages et barriérages ne doivent pas être retirés ou déplacés. Les contrôles des forces de l'ordre se poursuivront dans les zones concernées.

Au vu de certains comportements relevés ces derniers jours et de la dangerosité des voies fluviales en cette période de crues, la navigation, la baignade et les activités nautiques sont interdites sur l'ensemble des cours d'eau de la Charente, jusqu'au 15 février.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr